



REALISER DES IVG  
MEDICAMENTEUSES AU  
CABINET

Dr Frédéric RENO

# LIENS D'INTERET

- Enseignant au département de médecine générale
- Membre de l'AHFMC
- Membre du réseau IVG
- Marié à la présidente de l'URPS sage-femme



# BUT DE CETTE FORMATION

- Se familiariser avec la pratique de l'IVG en ville
- Connaître les démarches à suivre
- Connaître la législation
- Cette formation ne dispense pas de la nécessité de se former à la pratique ( formation par demi journée au planning familial)

# DATES A RETENIR

- Avant le COVID :
  - 7 SA
- Depuis le COVID :
  - 9 SA
- En milieu hospitalier
  - Jusqu'à 14 SA

# L'ORGANISATION DE L'IVG AU CABINET

- Organisation du secrétariat
- Consultation de demande d'IVG
- Première consultation d'IVG
- Consultation post IVG

# ORGANISATION DU SECRÉTARIAT

- **En cas de demande de RDV pour une IVG**
  - Si la patiente a déjà vu un professionnel de santé pour ce motif :
    - Demander une copie de l'échographie de datation pour vérifier que la grossesse est < à 9 SA le jour de la consultation IVG
    - Prévoir une consultation de 15 à 45 minutes
    - Il s'agit d'une consultation à programmer rapidement
    - La patiente doit impérativement rapporter :
      - Le résultat de la prise de sang
      - Son échographie de datation
      - Sa carte de groupe sanguin
      - Idéalement un certificat de demande d'IVG
  - Si la patiente n'a pas encore vu de professionnel de santé
    - Prévoir une consultation de 15 minutes assez rapidement si possible

# DÉROULÉ DE LA CONSULTATION DE DEMANDE IVG

- Consultation de 15 minutes
  - Motif de consultation
  - Le contexte
  - Estimation du terme théorique
  - Explication démarches avant IVG médicamenteuse
  - Législation : terme basé sur l'échographie de datation
- Ordonnances à réaliser
  - Prise de sang : BétaHCG + Groupe sanguin facteur Rhésus (ERA) 2 déterminations
  - Echographie de datation : Faire réaliser une ECHOGRAPHIE de datation
- Certificat de demande d'IVG
- Remise du livret IVG médicamenteuse ( physique ou en pdf)
  - [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_interruption\\_volontaire\\_de\\_grossesse.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_interruption_volontaire_de_grossesse.pdf)
  - [https://ivg.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_ivg\\_2018.pdf](https://ivg.gouv.fr/IMG/pdf/guide_ivg_2018.pdf)

# ORGANISATION LOCALE :Obtenir un rdv d'écho

- IDOMED = imagerie 48 h le Havre
- Ou Radiologie (ville) 02 32 79 10 00
- RADIOLOGIE MONOD : 02 32 73 33 15
- Sages-femmes, medecins  
echographistes
  - Lalia Ben Malfi : 02 35 19 82 16
  - Corinne Ricouard : 02 35 19 82 11
  - Sophie Degré : 02 35 19 82 10
  - Elodie Berton : 02 76 89 97 28  
(HPE)
  - Marion Brass : 06 33 38 51 06



# DÉROULÉ DE LA 1ÈRE CS IVG (1)

- Consultation de 30 minutes
  - Création du dossier
  - Motif de consultation
  - Information administratives
  - ATCD médicaux, chirurgicaux, gynéco-obstétricaux,
  - Allergies
  - contraception
  - Contexte de la grossesse non désirée
- Vérification de la faisabilité de l'IVG médicamenteuse en ville = terme compris entre 7 et 9 SA ( le jour de la prise de mifégyne®)
- Absence de contre indication
- Bonne compréhension et adhésion de la patiente

# DÉROULÉ DE LA 1ÈRE CS IVG (2)

- Information sur le déroulé de l'IVG
  - Prise des médicaments à J1 (Mifegyne®) et du Misoprostol
  - Nécessité de ne pas être seule le jour de l'expulsion
  - Document information patiente ou ARS
  - Prevoir la consultation de contrôle à 3 semaines
- Relecture et signature du formulaire de consentement
- Prise de Mifégyne au cabinet devant le professionnel de santé
- 1 boite de Misoprostol (< 7 SA) donnée en main propre (date et heure de prise notée sur la boite)
- Il faut donner 2 boites de Misoprostol si IVG entre 7 et 9 SA
- Ordonnances :
  - Antalgiques +/- Rhophylac 200 1 injection
  - RAI (si Rhésus négatif) à faire à J1 ou J2
  - L'injection de Rhophylac sera faite par le professionnel de santé (les IDEL le refusant la plupart du temps)
  - Prise de sang : Béta HCG plasmatiques à 3 semaines de la prise de Misoprostol (résultats à ramener pour la consultation de contrôle)
  - Ou echo de contrôle à J15 pour pose immédiate de DIU

# VERSION SIMPLIFIÉE

- [IVG CLIC](#)

# A NE PAS OUBLIER

- Prescrire les Bêta-HCG
- Prescrire le groupe sanguin ERA
- Prescrire l'échographie de datation
- Aborder les diverses méthodes d'IVG
- Aborder le dépistage des IST
- Evoquer la contraception après l'IVG

# DOCUMENTS À FOURNIR

- Fiches d'informations
  - Information patientes ou guide ARS IVG
  - Formulaire de consentement
- Fiches de liaisons avec les établissements
  - Fiche de liaison avec HPE (à faxer à la maternité ou à envoyer à [HPE-Maternite@ramsaygds.fr](mailto:HPE-Maternite@ramsaygds.fr))
  - Fiche de liaison avec Monod (à envoyer par mail à [sec.planif@ch-havre.fr](mailto:sec.planif@ch-havre.fr))

# LES ANTALGIQUES

- Avant 7 SA
  - Prescrire un antalgique de pallier 1 et de pallier 2 sur la même ordonnance
  - Par exemple,
    - Ibuprofene 400 : 2 à 3 par jour si douleurs modérées
    - Izalgi : 1 à 4 par jour si douleurs intenses
- Entre 7 et 9 SA
  - Prescrire également un antalgique de pallier 1 et de pallier 2
  - Rajouter éventuellement du Tramadol

# MIFÉPRISTONE ET MISOPROSTOL



# MIFEGYNE

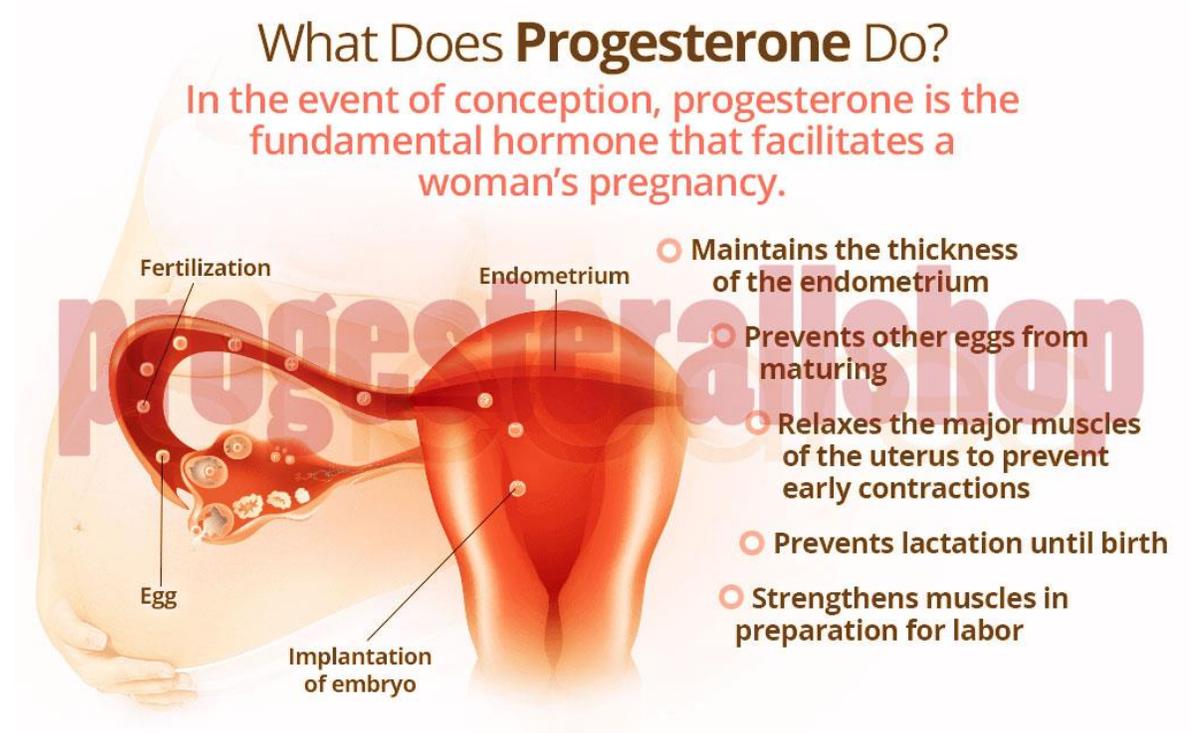


MIFEGYNE

# MIFÉPRISTONE

## ACTION ANTI PROGESTERONE (RÉCEPTEURS

- Prostaglandines endométriales
- Déclenche activité contractile myomètre
- Ouverture du col
- **Mifégyne\* 200 ou 600mg**



# MIFEGYNE® = MIFEPRISTONE

## CONTRE-INDICATIONS

- **Contre-indications absolues**

- Insuffisance surrénale chronique
- Asthme sévère non équilibré
- Allergie connue Mifépristone
- Porphyrie héréditaire

- **Déconseillée en cas**

- Insuffisance rénale
- Insuffisance hépatique
- Malnutrition

# MISOPROSTOL

## PGE1

- Augmentation de la contractilité utérine
- Déclenchement des contractions
- Ramollissement et ouverture du col
  
- Pharmacocinétique
- Voie per os : pic 30 min et décroît en 2h
  
- **Misoone\* 400µg**   **Gymiso\*200µg**



# MISOPROSTOL : EFFETS

- Contractions du muscle intestinal
- Effets secondaires : nausées, vomissements, diarrhée



© CanStockPhoto.com - csp44413652

- Absence d'effet délétère coronarien



# MISOPROSTOL : VOIES D'ADMINISTRATION

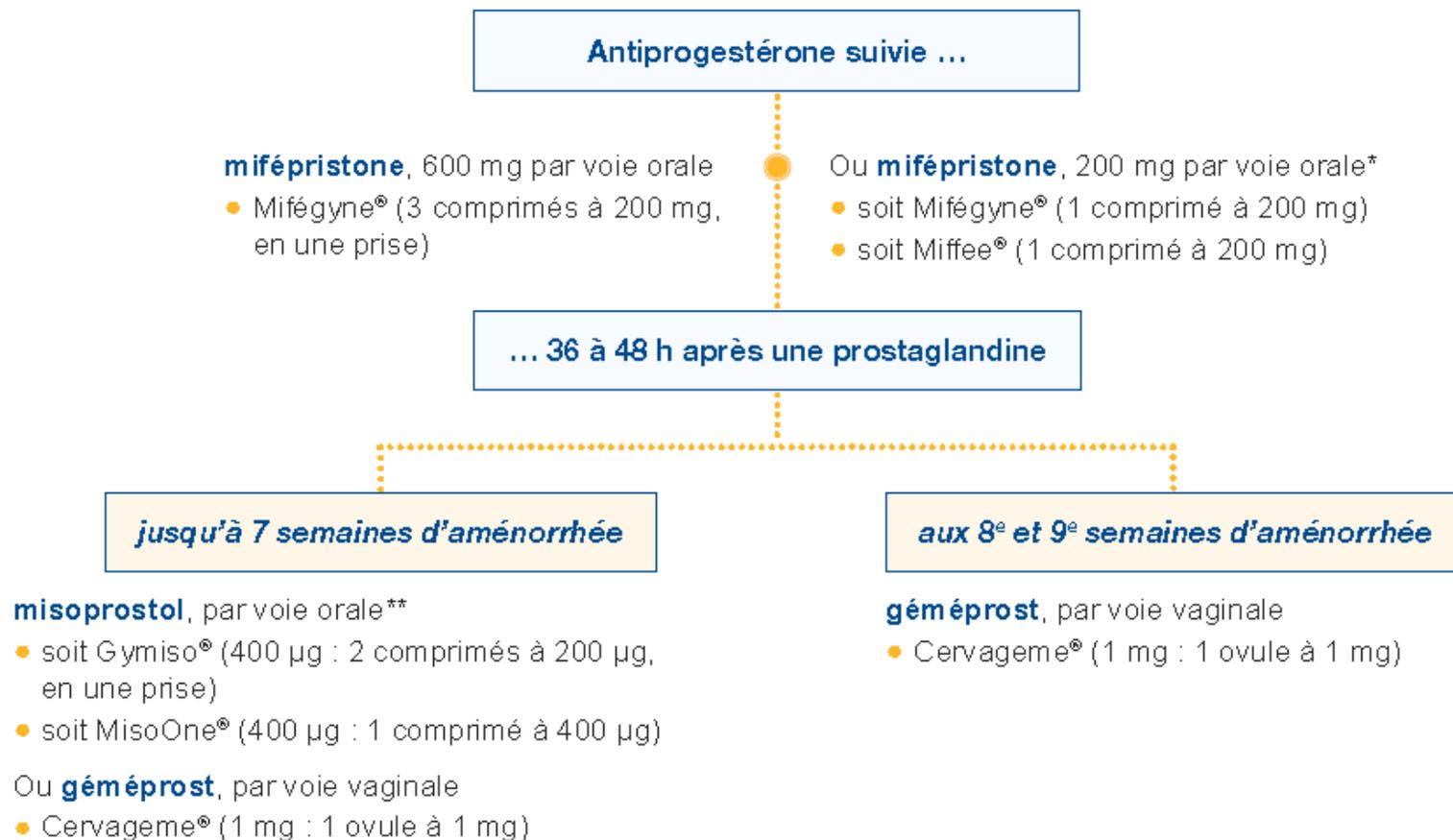
- **Orale** : pic 30' ; efficacité↓ ; tolérance↓
- **Sublinguale** efficacité↑ tolérance↓↓
- **Buccale ou jugale** efficacité↓ tolérance↑
- **Vaginale** efficacité↑ tolérance↑ acceptabilité↓ (hors AMM)

# MISOPROSTOL : CONTRE-INDICATIONS

- Hypersensibilité au Misoprostol
- ATCD d'allergie aux prostaglandines

## L'IVG médicamenteuse

Les seuls protocoles validés par l'AMM sont les suivants :



# COVID – HAS 2020

- Une prise de 200 mg de mifépristone par voie orale suivie, 24 à 48 h plus tard, de 800 µg de misoprostol par voie orale, sub-linguale ou jugale
- Ou
- Une prise de 600 mg de mifépristone par voie orale suivie 24 à 48 h plus tard, de 800 µg de misoprostol par voie orale, sub-linguale ou jugale.
- Deux dosages différents d'utilisation pour la mifépristone sont donc laissés au choix des prescripteurs, afin de pas modifier leurs pratiques
- L'ANSM consultée souscrit à ces deux protocoles

# MIFÉPRISTONE ET MISOPROSTOL

- Mifépristone 200 mg
- Misoprostol 400µg
  
- Délai Mifépristone-Misoprostol 24-48h (> 8h)
  
- Expulsion :
  - 70% 3-4h suivant prise misoprostol
  - 30% 24-72 h

# EFFICACITE DE LA MÉTHODE

- **Succès 95%** (absence d'aspiration 2ndaire)
- **Echecs 5%** ( aspiration)
  - Hémorragies
  - Rétentions 3%
  - Grossesse évolutive 1 à 2,6%

# MIFEGYNE ET MISOPROSTOL : TERATOGENECITE

- Absence d'effet tératogène du Mifépristone
- Fœtotoxicité du Misoprostol à dose élevée
  - Syndrome de Mœbius : Malposition des membres et paralysie des Paires crâniennes
  - Hypotonie
- **>> pas d'indication à interrompre une grossesse exposée mais suivi échographique orienté**

# MIFÉPRISTONE MISOPROSTOL ET ALLAITEMENT

Pas d'effet du  
mifepristone

Jeter le lait  
24h après  
misoprostol

# LA CONSULTATION POST IVG

- Entre J15 et J21
  - Obligatoire pour vérifier la réussite de la méthode
  - Récupération des BétaHCG
  - La contraception
  - Oubli de pillule
  - Pose du DIU (si possible à J15 avec echo du jour)
  - Pose d'implant
- Envoi de la 2ème partie de la fiche de liaison à l'établissement de référence

# ORGANISATION LOCALE

- La liste des praticiens
  - CHANTELOUBE Céline (GHH), DERRIEN-SOMON Catherine, DONCHEVA-POPOVA Ivanka, FAGOT-GRIFFIN Elsa, GERVAIS Lucie, GIRARD Pascal, LELIEVRE-FOULDRIN Frédérique (SF CMS), LE DIGABEL Jean-François (HPE), LERAILLE Nathalie (SF CMS), MINGAM Stéphane, PINAUD-JARDIN Pascale, RENAUT Charlotte, RENOU Frédéric, ROLLAND-BRUSIN Sylvie, SOTTER Sylvie (GHH), THUEUX Marie thérèse, VAUCHEL Lisa
- mise à jour via CPTS :
  - 02 35 41 60 12
  - [contact@sextant76.fr](mailto:contact@sextant76.fr)
- <https://cptsgrandhavre.sextant76.fr/>



**SEXTANT 76**  
**CPTS GRAND HAVRE**

# ORGANISATION LOCALE

- **ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE HAVRAIS :**
  - planification familiale à l'hôpital Monod : 02 32 73 40 85
    - [sec.planif@ch-havre.mssante.fr](mailto:sec.planif@ch-havre.mssante.fr)
  - centre d'orthogénie de l'HPE : 02 76 89 97 28
  - planification familiale à l'hôpital Flaubert ( 55 Bis Rue Gustave Flaubert - Le Havre - Pavillon France) : 02 32 73 37 55

# ORGANISATION LOCALE : LE RESEAU IVG

- Qui ?
  - Gynécologues obstétriciens hospitaliers
  - Sages-femmes hospitalières et libérales, dont les sages-femmes échographistes
  - Médecins généralistes
  - Secrétaire planification Hôpital Jacques Monod
  - Secrétaires planification familiale du département site Flaubert
- Quand ? Une fois par an
- Objectifs
  - Mise au point sur les nouvelles recommandations ou réglementation
  - Retour d'expérience
  - Audit des IVG médicamenteuses en ville réalisées sur l'année
  - Améliorations à apporter dans la pratique quotidienne

# LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Convention HPE
  - Demande à faire auprès de Mme ROY : L.ROY@ramsaygds.fr ou 02.76.89.96.02 ou 02.76.89.66.02
  -
- Convention Monod
  - Demande à faire après du secrétariat de planification [sec.planif@ch-havre.mssante.fr](mailto:sec.planif@ch-havre.mssante.fr)
- Envoi de la convention au conseil de l'ordre des médecins ou des sages-femmes, et à celui des pharmaciens
- Déclaration à son assurance professionnelle de la réalisation des IVG médicamenteuses au cabinet

# CONVENTION TYPE

## de l'IVG médicamenteuse en ville

L'établissement hospitalier .....

Mme.....  
Dûment mandaté en qualité de.....

D'une part,

M. ou Mme.....

- 
- 
- 

.....

.....  
Conseil de l'Ordre des Médecins sous le N° .....

En date du.....

M. ou Mme....., Sage

.....

Inscrit au Conseil de l'Ordre des ..... le N° .....

En date du.....

D'autre part,

# ACHAT DES MEDICAMENTS



**Commande à la pharmacie**



**Ordonnance au nom du praticien**

Mentions :

- Usage professionnel
- Conventionnement avec le GHH ou l'HPE



**Frais professionnels**



**Facture**

# LA FACTURATION : ECHO

- l'IVG médicamenteuse est prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie dans le cadre d'un forfait.

Code prestation	Libellé (au regard de l'arrêté)	Tarifs à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2016
IPE	Vérification échographique pré-IVG	35,65 €
IVE	Échographie de contrôle	30,24 €

# LA FACTURATION

- Le prix de l'IVG comprend :
  - la consultation médicale de remise de consentement, préalable à l'IVG.
  - Cette consultation peut être remboursée à 100 % en ville, même si l'IVG est ensuite réalisée à l'hôpital
  - les deux consultations médicales de prise des médicaments
  - les médicaments
  - la consultation médicale de contrôle (au cours de laquelle le médecin ou la sage-femme peut choisir de réaliser un contrôle par échographie) ;
  - l'éventuelle injection d'anticorps anti-D pour les femmes dont le rhésus sanguin est Rh-négatif.

# FACTURATION

- Le médecin ou la sage-femme qui réalise l'ensemble d'une IVG facture chacune de ses étapes, pour une rémunération forfaitaire qui représente entre 183,57 € et 188,81 € .
- Le forfait global est découpé en trois phases :
  - recueil de consentement
  - réalisation de l'IVG
  - consultation de contrôle..
- la facturation peut être faite en une seule fois

Code prestation	Libellé	Tarifs
IC ou ICS	Consultation de recueil de consentement	25,00 €
FHV	Forfait consultations de ville	50,00 €
FMV	Forfait médicaments de ville	83,57 €
IC ou ICS	Consultation de contrôle : – sans échographie de contrôle ultérieure	25,00 €
ou IVE	– avec échographie de contrôle ultérieure	30,24 €

# SI LA PATIENTE EST MINEURE

- La patiente < 16 ANS sera orientée vers le GHH (CONSENSUS LOCAL)
- Accompagnement par un majeur de son choix
- Entretien psycho-social pré-IVG obligatoire
- IVG totalement ANONYME peut être réalisée par les jeunes femmes mineures et aucune avance de frais ne peut lui être demandée

# L'ENTRETIEN PSYCHO-SOCIAL

- Il doit être proposé systématiquement
- Il a lieu entre la demande d'IVG et la 1ère consultation
- Il est obligatoire uniquement pour les mineures (à qui on doit délivrer une attestation d'entretien)
- C'est un moment d'écoute et d'échange
- Il permet d'apporter assistance et conseils appropriés
- Il peut être effectué par
  - Une conseillère conjugale
  - Une assistante sociale
  - Une sage-femme

# ANONYMISATION

- Pour assurer la gratuité et l'anonymisation du traitement
- Renseigner le NIR anonyme spécifique « IVG » 2 55 55 55 + code caisse + 030
  - pour le Havre 2 55 55 55 763 030 64
- Renseigner une date de naissance
- Renseigner systématiquement le code exonération EXO 3
- Etablir la facture en télétransmission Sesam sans Vitale ou feuille de soins papier

# MAILIZ

- Concernant MSSANTE, <https://www.dailymotion.com/video/x2i3jtj>
- pour tous les tutoriel mssante : <https://mailiz.mssante.fr/web/mss/tutoriel/principes>
- Pour activer un compte Mailiz:
  - être un professionnel de santé,
  - utiliser sa carte CPS et un lecteur de carte OU une e-CPS préalablement activée,
  - avoir un ordinateur équipé d'un des systèmes d'exploitation et navigateurs suivants (voir Tableau de compatibilité)
- Les étapes à suivre
- Etape 1 : Sur la page d'accueil de Mailiz, cliquez sur " J'active mon compte "
- Etape 2 : Un message indique « Une authentification Pro Santé Connect est nécessaire », cliquez sur le bouton " Continuer »
  - Si vous n'avez pas encore créé votre compte Pro Santé Connect (par e-CPS ou CPS) vous êtes invité à le faire.
  - Si vous avez déjà créé votre compte Pro Santé Connect, vous êtes authentifié.
- Suivez alors les différentes étapes proposées pour activer votre compte Mailiz.
- **Conseil** : choisissez plutôt une adresse @medecin.mssante.fr ou @sage-femme.mssante.fr